

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 18 du 21 avril 2016**

**PARTIE PERMANENTE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 8**

**ARRÊTÉ N° 1777/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**

modifiant l'arrêté n° 2257/DEF/DCSCA du 16 décembre 2010 portant changement de dénomination du cercle du 7<sup>e</sup> bataillon du train de Besançon (Doubs).

*Du 11 avril 2016*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

**ARRÊTÉ N° 1777/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 2257/DEF/DCSCA du 16 décembre 2010 portant changement de dénomination du cercle du 7e bataillon du train de Besançon (Doubs).**

*Du 11 avril 2016*

NOR D E F E 1 6 5 0 4 2 4 A

---

*Précédent Modificatif :*

Arrêté n° 34/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 4 janvier 2013 (BOC N° 7 du 8 février 2013, texte 4).

*Texte modifié :*

Arrêté n° 2257/DEF/DCSCA du 16 décembre 2010 (BOC N° 1 du 7 janvier 2011, texte 10 ; BOEM 686.4.1.1, 686.4.1.4) modifié.

*Référence de publication :* BOC n° 18 du 21 avril 2016, texte 8.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense - Partie réglementaire III. notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié, relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté n° 2257/DEF/DCSCA du 16 décembre 2010 modifié, portant changement de dénomination du cercle du 7<sup>e</sup> bataillon du train de Besançon (Doubs) ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2014 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées,

Arrête :

L'arrêté n° 2257/DEF/DCSCA/BREG du 16 décembre 2010 est modifié comme suit :

Art. 1er. Dans l'annexe « LISTE DES UNITÉS DE GESTION DU CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE BESANÇON. ».

Remplacer : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE BESANÇON.
19 <sup>e</sup> régiment du génie.
13 <sup>e</sup> régiment du génie.

6e régiment du matériel.
51e régiment du train.
UG interarmées.

» ;

Par : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE BESANÇON.
19e régiment du génie.
13e régiment du génie.
6e régiment du matériel.
51e régiment du train.
Lycée militaire d'Autun.
Base pétrolière interarmées.
UG interarmées.

».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Stéphane PIAT.